



L'Arbre de Vie

Conditions d'inscription et règlement intérieur

1. Pour être adhérent(e), il faut s'acquitter de l'adhésion et avoir réglé le(s) cours pour le(s)quel(s) vous êtes inscrit(e). La validité de l'adhésion est d'une année scolaire, de septembre à juin. La pré-inscription aux cours se fait directement en ligne.
2. Tout cours commencé et tout forfait acheté est dû et non remboursable.
Les cours de l'année étant commencés, aucun remboursement n'aura lieu en cours d'année, quelle qu'en soit la raison. Tout abonnement annuel engage l'adhérent sur l'année, quel que soit le mode de règlement ou facilité de paiement.
3. Les cours ont lieu de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés, sauf exception : nous garantissons 30 cours par an et par forfait.
4. Le forfait annuel comprend l'adhésion à l'association d'un montant de 15€ (révisable chaque année), ainsi qu'une assurance responsabilité civile pour les adhérents. (MAIF)
5. Pour des raisons professionnelles ou de formations, certains cours pourront être ponctuellement déplacés ou assurés par un.e autre enseignant.e.
6. En cas de fermeture administrative des lieux de cours indépendante de notre volonté, les cours se poursuivront en visioconférence.
7. Les tarifs réduits sont applicables uniquement sur justificatifs.
8. Toute personne qui participe aux cours de l'association reconnaît être apte à pratiquer l'activité pour laquelle elle est inscrite même si aucun certificat médical n'a été fourni. L'association et ses professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle.
9. Une tenue correcte et adaptée à la pratique est nécessaire pour participer aux cours : les jeans et robes ne sont pas adaptés. Chaque élève veillera à porter une tenue confortable pour le bon déroulement du cours. Il est recommandé de venir avec son propre tapis et/ou coussin.
10. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte des différents locaux où elle intervient.
11. Concernant les stages et ateliers, les participants devront avoir souscrit leur propre assurance responsabilité civile.
12. En adhérant à ce règlement intérieur, l'élève confirme autoriser l'association L'Arbre de Vie à utiliser gratuitement des photos ou vidéos réalisées lors de cours, stages ou manifestations publiques, le représentant. Si vous ne souhaitez pas figurer sur les photos ou vidéos merci de préciser en amont à l'enseignant.